Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502610-20260331-D_2026_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICPAL DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOPHE DE VALAINS

Le 31 mars 2026 à 18 heures 30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de monsieur Le Maire, Sylvain THOMAS.
Sur la convocation qui leur a été adressée par Sylvain THOMAS, le Maire, le 24 mars 2026, convocation publiée le 24 mars 2026.

Étaient présents : 09 – THOMAS Sylvain, JOURDAN Karine, LEVIN Floran, RUFFAULT Catherine, SOTO Karine, SENECHAL Claire, SOUL Iolann.
MARTIN Serge, COURSIN Eddy arrivés en cours de réunion.
Les neuf formant l'ensemble des membres en exercice.
Excusé : 0
Absentes : 0
Procuration : 0

Mme Karine JOURDAN est nommé **secrétaire de séance**.

Approbation du Compte de Gestion de l'année 2025

Délibération 2026 -08

M. le maire ayant exposé les résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés suivant :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13000 - ST CHRISTOPHE DE VALAINS — Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-70 201,03		-69 647,26		-139 848,29
Fonctionnement	327 800,71	71 181,03	65 084,43		321 704,11
TOTAL I	257 599,68	71 181,03	-4 562,83		181 855,82
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
13001-ST CHRISTOPHE DE VALAINS ASST					
Investissement	18 668,56		1 343,28		20 011,84
Fonctionnement	14 917,05		-601,49		14 315,56
Sous-Total	33 585,61		741,79		34 327,40
TOTAL III	33 585,61		741,79		34 327,40
TOTAL I + II + III	291 185,29	71 181,03	-3 821,04		216 183,22

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le trésorier de SGC Fougères Agglomération et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier.

Proposition :
Il est proposé aux membres *du conseil municipal* :
- d'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2025 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502610-20260331-D_2026_08-DE

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le maire et délibéré :
-**APPROUVE** le compte de gestion de 2025 pour l'année 2026

Résultat du vote : Unanimité des présents : 7

Le secrétaire de séance,
Karine JOURDAN

Le Maire,
Sylvain THOMAS

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire compte-tenu
De la transmission en Préfecture le 02 avril 2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.